

Monsieur Arnaud NINANE
rue Sigebert, 7 b^{te} 21
5030 GEMBLoux

Dossier traité par: Lucrece BETHUME
Service Travaux ☎ 081/62.63.73
N. Réf. : LBET/164212
- CDU : 1.777.613

Gembloux, le **29 MAI 2020**

Monsieur,

Objet : Raccordement à l'égout - rue Marius-DufRASne à ERNAGE

Nous avons l'honneur de vous faire part qu'en date du 9 avril 2020 le Collège communal vous a accordé l'autorisation de raccorder à l'égout public les canalisations de l'immeuble sis rue Marius-DufRASne à ERNAGE.

Si ce raccordement est exécuté durant la période de confinement pris dans le cadre du COVID19, nous vous rappelons que les intervenants doivent respecter la distanciation sociale. Si le respect des distances sociales ne peut être garanti, les intervenants doivent reporter les travaux et solliciter les arrêtés de police en conséquence.

Conditions générales :

- diamètre de la conduite d'évacuation : 160 mm minimum ;
- remise en état des ouvrages rencontrés ;
- raccord à l'égout de la tuyauterie ne pourra être fait que pendant les jours ouvrables et la date précise du raccordement sera communiquée à Monsieur Pietro PANTANO au minimum 3 jours à l'avance à l'adresse suivante : pietro.pantano@gembloux.be ;
- le raccordement devra être effectué dans le tiers supérieur de la canalisation communale ;
- l'impétrant devra entretenir constamment en bon état les ouvrages autorisés ;
- le demandeur s'engage à assumer la responsabilité des dégâts pouvant résulter du refoulement des eaux de l'égout dans les installations établies en sous-sol (sterput, WC, etc ...) ;
- le remblayage devra être réalisé avec du remblai liquide de type MAR (matériau autocompactant réexcavable) suivant les règles de l'art ;
- l'impétrant est tenu de signaler aux tiers la présence de la tranchée et est responsable des accidents éventuels survenus à cause desdits travaux ;
- si les travaux nécessitent l'ouverture de la voie publique sur l'entièreté de sa largeur, l'impétrant est tenu d'ouvrir la route par moitié afin de ne pas perturber la circulation publique.

.../...